



CT/PG

**ARRÊTÉ PORTANT AMÉNAGEMENT DE LA CIRCULATION RUE SÉGER,
RUE DE LORRAINE, RUE DE NORMANDIE, RUE DE BRETAGNE,
RUE DE L'ECOLE ET RUE DES ANGES
DIMANCHE 12 octobre 2025
N° 2025.016G – nomencl. 6.1**

Le Maire de la commune de Petit-Landau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2212-13, L2213-1 à L2213-6 et L2542-1 à L2542-4.

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-2, R411-25 à R411-28, R412-49, R417-1, R417-2, R417-4, R417-10, R417-12, R417-13, R419-9.

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière.

VU la demande du Vice-Président de la Société des Arboriculteurs de Petit-Landau, organisatrice du Marché aux puces le 12 octobre, en date du 03 avril 2025.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement le dimanche 12 octobre 2025 à partir de 5 heures du matin jusqu'à 20 heures à l'occasion du marché aux puces organisé par l'Association des Arboriculteurs de Petit-Landau.

ARRÊTE :

Article 1. Dimanche 12 octobre 2024 de 5h à 20h, la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 5 km/h rue Séger (du n° 01 au n° 21), rue de Lorraine, rue de Normandie, rue de Bretagne, rue de l'Ecole et rue des Angès, dans le cadre du Marché aux puces organisé par l'association des Arboriculteurs de Petit-Landau.

Article 2. Le stationnement de tous les véhicules est interdit des deux côtés de la voie du **dimanche 12 octobre 2025 à partir de 5 heures jusqu'à 20 heures** sur ce même périmètre (voir annexe 1).

Article 3. Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention, de jour comme de nuit, des usagers de la voie publique, devra être apposée par l'organisateur conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée pour exécution à

- L'organisateur
- La Brigade de Gendarmerie
- Brigade Verte
- Affichage

Petit-Landau, le 16 septembre 2025

Le Maire

Carole TALLEUX





REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU
Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

ARRÊTÉ N°2025.016.G

Annexe n°1

